

## Cohabiter : une ressource pour la monoparentalité ?

Par Christine Acheroy

Mots-clés : parentalité/famille ; politiques de l'enfance ; santé/bien-être

### La monoparentalité

La monoparentalité telle que nous l'entendons désigne les familles « où un parent assure en majeure partie seul au quotidien la charge économique et éducative du ou des enfant(s), qu'il ait (droit à) une rente alimentaire ou non<sup>1</sup> ». Dans ce cas, l'enfant ne vit donc au quotidien qu'avec l'un de ses deux parents. Aujourd'hui, en Wallonie et à Bruxelles, environ un tiers des familles avec enfants sont monoparentales<sup>2</sup>. À Bruxelles, elles sont environ 65 000. Notons que 86 % d'entre elles sont composées de mères avec enfants<sup>3</sup>. Ce fait est important à relever car les mères et les pères solos « n'expérimentent pas nécessairement les mêmes difficultés, ni dans les mêmes proportions<sup>4</sup> » : la monoparentalité met en évidence et renforce les inégalités de genre présentes dans la société. Par exemple, puisque les femmes ont davantage que les hommes un emploi dans les secteurs les plus précaires et les moins rémunérateurs de l'économie, elles – et leurs enfants – encourrent un risque de pauvreté accru lors d'une séparation<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Les couples séparés qui organisent des formules de garde partagée équilibrées des enfants ne relèvent donc pas de cette catégorie. Source : « Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales » [en ligne]. *Parent solo.brussels* 2021, p. 5. [Consulté le 5 avril 2022]. Disponible à l'adresse :

[Plan\\_Monoparentalite\\_2021.pdf \(parentsolo.brussels\)](#)

<sup>2</sup> Source : [https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/publications/presentation2\\_Martin\\_Wagener\\_3.pdf](https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/publications/presentation2_Martin_Wagener_3.pdf)

<sup>3</sup> Chiffres de janvier 2020. Source : « Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales », p. 5.

<sup>4</sup> « Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales », p. 3.

<sup>5</sup> Ce risque accru de pauvreté des mères solo s'explique aussi parce qu' :

- elles présentent de faibles taux d'activité (44 %) et taux d'emploi (36 %) et un taux de chômage élevé (17 %);
- elles sont plus à risque de tomber dans le chômage de longue durée.

Source : « Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales », p. 6.

## Se séparer... et trouver un logement

Lorsque Myriam<sup>6</sup> s'est séparée du père de ses enfants, trouver un logement a été un réel dilemme :

*Pour pouvoir payer un logement, il faut choisir entre le travail et les enfants. À temps plein, je suis épuisée, et plus de temps pour les enfants, mais je peux me payer un logement. À mi-temps, j'ai du temps pour mes enfants, et je ne risque plus le burn out, mais je ne peux pas payer mon loyer<sup>7</sup>.*

Aujourd'hui, de nombreux parents solo – principalement des mères – disposent de revenus trop faibles pour avoir accès à des logements qui répondent à leurs besoins – suffisamment spacieux, tranquilles et sécurisants pour leurs enfants<sup>8</sup>. Or, les enjeux dans le choix du logement sont lourds de conséquences, notamment dans l'exercice de la parentalité. Par exemple, en Belgique, disposer d'un logement inadéquat réduit les possibilités du parent concerné d'avoir la garde de ses enfants<sup>9</sup>. Par ailleurs, les conditions de logement influent sur toutes les sphères de la vie : de bonnes conditions de logement sont essentielles pour la santé et le bien-être individuel et familial.

## La charge parentale

Le logement n'est cependant pas le seul élément ayant un impact sur le bien-être individuel et familial. La manière des parents de concilier leurs différents rôles l'affecte également. Combiner un travail rémunéré, les tâches du foyer, le soin et l'éducation des enfants est souvent un vrai casse-tête et une source de stress.

Le problème de la conciliation entre les rôles parentaux ne date pas d'hier. Il a été – et est encore – au cœur de la réflexion et des pratiques de divers modèles de cohabitat<sup>10</sup> qui, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, se sont développés en Occident. Déjà présent chez les parents en couple, il s'exacerbe dans le cas des parents solo qui échappent difficilement à une charge mentale élevée due à la « tension constante pour ajuster des temporalités et des espaces différents [...]»<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Prénom d'emprunt.

<sup>7</sup> EMMANUEL, Noémie, 2022. « Monoparentalité et mal-logement : une histoire de femmes ». *La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl* [en ligne]. [Consulté le 5 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://ligue-enseignement.be/monoparentalite-et-mal-logement-une-histoire-de-femme/>

<sup>8</sup> PIRUS, Claudine, 2005. « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social ». *Recherches familiales* [en ligne]. 2005/1 (N°2), p. 21. [Consulté le 6 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2005-1-page-5.htm>

<sup>9</sup> Le/la juge établit la garde de l'enfant selon le critère de l'intérêt de l'enfant. Source : COPPIN, Pierre-Yves. [Consulté le 6 avril 2022]. Disponible à l'adresse :

[Avocat droit de garde des enfants Bruxelles, garde alternée Forest \(avocat-coppin.be\)](http://avocat-droit-de-garde-des-enfants-bruxelles.garde-alternée-forest.avocat-coppin.be)

<sup>10</sup> Le cohabitat concilie « à la fois les avantages de la propriété privée et ceux de généreux aménagements communs. [...] Les résidents sont propriétaires de leur unité où ils bénéficient de toute l'intimité souhaitée. En contrepartie, l'aménagement du terrain et des bâtiments est axé sur le voisinage et favorise la tenue d'activités sociales et l'échange de services ». Source : Cohabitat Québec. [Consulté le 6 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cohabitat.ca/definition-cohabitat/>

<sup>11</sup> HAICAULT, 1984. Cité par SALEMBIER, Chloé, LEDENT, Gérald, 2021. « Parents en cohabitat. Vers une parentalité élargie ? ». *EchoGéo* [en ligne] 55 | 2021, p. 2. [Consulté le 5 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/echogeo/21095>

## Cohabiter : une ressource pour la monoparentalité ?

Face au dilemme de l'accès au logement, certains parents solos choisissent de partager un toit avec d'autres. Si la question financière motive souvent ce choix, les enjeux de la cohabitation<sup>12</sup> sont multiples. Parmi eux, le fonctionnement communautaire, la parentalité et les interactions au sein de la cohabitation interpellent particulièrement.

### Le fonctionnement communautaire

De manière générale, se regrouper sous un même toit avec des personnes que l'on ne connaît pas présente évidemment un risque : les expériences peuvent être « bonnes, très bonnes ou affreuses<sup>13</sup> ». Si chaque colocation a ses particularités et s'il n'y a pas de « recette » pour un « bon » fonctionnement collectif, se mettre d'accord sur des règles communes de fonctionnement, dès l'entrée en colocation, permet d'éviter de nombreux problèmes relationnels et est particulièrement important dans le cas d'un parent solo avec enfants.

Par exemple, pour Eva<sup>14</sup>, les trois principaux points de possibles conflits dans une colocation sont : la cuisine, la salle de bains et la répartition des tâches. « Avec les enfants, la cuisine c'est crucial ! » nous dit-elle. « Va-t-on manger ensemble ? Quelle est la part de non-choix sur ce que les enfants vont manger ? À quelle heure vont-ils manger ?<sup>15</sup> ».

Louise<sup>16</sup> met également en évidence l'importance de négocier et clarifier l'articulation entre les espaces privés et partagés. Disposant de la plus grande chambre de la maison, elle s'est vite sentie envahie en l'ouvrant aux enfants. Pour elle, « il y a une tension entre le partage, la vie communautaire, et le besoin d'intimité<sup>17</sup> ». Il faut pouvoir mettre ses limites, savoir dire « non ».

Ces témoignages mettent en évidence l'importance de co-construire des règles et d'instaurer des moments d'échanges dans la colocation. Jérôme Mendiola<sup>18</sup> confirme : « la cohabitation n'est pas un enjeu d'affinités mais de règles pour le bien vivre ensemble<sup>19</sup> ». Néanmoins, partager des goûts, des valeurs et des activités facilite la vie communautaire et le bien-être des cohabitants. Car « quand les personnalités et les valeurs éducatives sont différentes, tout comme les habitudes alimentaires, c'est difficile<sup>20</sup> », nous dit Louise.

---

<sup>12</sup> Notons la distinction entre la cohabitation (ici, le fait de vivre à plusieurs familles dans le même logement) et le cohabitat, où chaque famille dispose d'un logement privatif agrémenté par certains aménagements communs (voir supra).

<sup>13</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>14</sup> Prénom d'emprunt.

<sup>15</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>16</sup> Prénom d'emprunt.

<sup>17</sup> Entretien du 25 octobre 2021.

<sup>18</sup> Fondateur de « Fraveillance », une initiative citoyenne au service des familles monoparentales (France). Elle a pour vocation de recréer du lien social en facilitant notamment l'accès au logement. Elle a développé notamment un programme – les Maisons Famisolos –, permettant à des familles monoparentales de vivre en habitat partagé.

<sup>19</sup> CHOLET, Doris, 2020. « La maison des monoparents : une colocation pour rompre l'isolement des familles monoparentales ». *Enfance et familles* [en ligne]. ODAS, Apriles, 21 décembre 2020. [Consulté le 3 mars 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://odas.apriles.net/initiatives/la-maison-des-monoparents-une-colocation-pour-rompre-lisolement-des-familles>

<sup>20</sup> Entretien du 25 octobre 2021.

## Un rapport neuf à la parentalité

La vie en cohabitation produit un rapport neuf à la parentalité<sup>21</sup>. Les espaces et services communs sont gérés par l'ensemble des cohabitant-e-s, ce qui permet à chacun.e de gagner du temps et d'économiser de l'argent<sup>22</sup>. Et comme la charge du travail domestique diminue, les parents peuvent concilier plus facilement leurs différents rôles – avoir un emploi, s'occuper des charges de la maison, prendre du temps pour ses enfants et pour soi.

La cohabitation peut aussi offrir « une ouverture de l'enfant vers d'autres acteurs de son éducation<sup>23</sup> » et induire une coéducation, quand le rôle parental de la mère s'articule avec le rôle éducatif d'autres adultes qui interagissent avec l'enfant dans la bienveillance. La prise en charge des enfants peut aussi prendre la forme d'une « coveillance »<sup>24</sup>. La coveillance<sup>25</sup> c'est « être attentif aux besoins de l'autre. [...] C'est « faire à plusieurs » ce qu'on ne peut faire seul, dans une dynamique de lien social<sup>26</sup> ». Par exemple, « par moments, je ne suis pas d'humeur à m'occuper de lui, mais il (mon fils) veut être en relation. Il interagit avec des personnes de différents âges. J'aime beaucoup voir ça<sup>27</sup> » nous dit Eva.

La vie en cohabitation favorise également l'entraide par rapport aux enfants. Mais « cela se fait surtout entre parents. Il y a une volonté de ne pas faire peser la tâche parentale sur des personnes qui ont fait le choix de ne pas avoir d'enfants<sup>28</sup> ». Souvent, il s'agit de se rendre service pour de courts moments : par exemple, être présent.e pour accueillir l'enfant de l'autre après l'école. Cela permet à la mère d'arriver tranquillement. « Ce n'est pas grand-chose, mais ça rend la vie plus simple<sup>29</sup> ! ».

## Une diversité d'interactions

Une colocation qui fonctionne bien s'apparente à une sorte de « village ». Pour les familles monoparentales, c'est une manière d'échapper à l'isolement. Pour certaines mères, l'aspect relationnel d'une colocation prime d'ailleurs sur l'aspect économique : partager des moments, des expériences et des ressentis avec d'autres mères qui vivent des situations similaires, se soutenir mutuellement est ce qu'elles valorisent le plus. Voir ses enfants grandir entourés d'autres enfants et d'adultes est également considéré comme une richesse : « j'aime aussi qu'il voit d'autres parents qui agissent différemment avec leur enfant. Cela permet de parler de la

---

<sup>21</sup> SALEMBIER, LEDENT, 2021, p. 1. L'auteure fait référence au cohabitat. Cette analyse nous semble également pertinente dans le cas de la cohabitation.

<sup>22</sup> SALEMBIER, LEDENT, 2021, p. 1.

<sup>23</sup> NEYRAND, Gérard, 2018. « Soutenir une co-éducation en contexte de monoparentalité » [vidéo en ligne]. Yapaka.be. [Consulté le 14 avril 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.yapaka.be/video/video-soutenir-une-coeducation-en-contexte-de-monoparentalite>

<sup>24</sup> ROSENBERG, 1980. Source : SALEMBIER, LEDENT, 2021, p. 1.

<sup>25</sup> Concept développé par Jean Epstein, psychosociologue. Source : Association Initiales, 2006. « La coveillance, agir ensemble avec les parents... ». Notes de la rencontre organisée dans le cadre du Contrat de Ville de Chaumont et du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) du 6 juin 2006 [en ligne]. [Consulté le 5 mars 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://docplayer.fr/29434927-l-la-conference-intervenant-jean-epstein-psychosociologue.html>

<sup>26</sup> Association Initiales, 2006.

<sup>27</sup> Entretien du 15 août 2021. Propos en référence à une cohabitation de deux mamans solos avec enfant et deux personnes célibataires.

<sup>28</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>29</sup> Entretien du 15 août 2021.

relativité. Il n'y a pas une manière d'éduquer ; cela détruit cette notion d'absolu », nous dit Eva. « Et quand il y a des divergences, on est là pour encadrer ça<sup>30</sup> ».

Pour d'autres, notamment après une séparation, la proximité avec des personnes non intimes peut être vécue par moments comme un poids, un obstacle au besoin d'intimité<sup>31</sup> nécessaire pour se reconstruire : « on a envie de s'isoler et cela rejaillit sur la dynamique de la colocation<sup>32</sup> ».

Quant à la relation des adultes avec les enfants, une question fondamentale à mettre au clair dès l'entrée en colocation est : « quel rôle les adultes cohabitants ont-ils vis-à-vis des enfants qui ne sont pas les leurs ? Quand et comment peuvent-ils intervenir ? ».

Par ailleurs, « tu assistes à la manière dont les autres éduquent leurs enfants » et réciproquement. Eva témoigne : « on m'a parfois fait des remarques. Je les ai prises pour des balises<sup>33</sup> ». Mais lorsque les valeurs sont trop différentes, c'est difficile.

## Cohabiter : une opportunité pour les enfants ?

L'expérience résidentielle « marque les rapports futurs des enfants avec les lieux habités »<sup>34</sup>.

C'est en effet à la maison que se réalisent diverses intégrations des valeurs, normes, codes propres à un groupe, une société, une culture : c'est là que bien des enfants vont y faire leur apprentissage du monde. À travers l'ambiance familiale et l'adoption de modes de vie particuliers, les formes du chez-soi imprègnent les enfants, leur inspirent des préférences ou au contraire des répulsions<sup>35</sup>.

La colocation est un mode d'habitat particulier qui marquera les enfants qui en font l'expérience. Quand le noyau familial se défait et se rétrécit, elle élargit le monde des jeunes enfants<sup>36</sup> : elle peut offrir des espaces de vie plus grands, parfois un jardin, mais surtout, des opportunités d'interactions variées : « il y a plus de choix d'adultes et d'enfants pour interagir ». Et donc, l'enfant peut bénéficier de camarades de jeux, interagir avec différents adultes, découvrir des caractères et des modes de vie divers. La cohabitation permet ainsi à l'enfant « de sortir de cette tentation de repli sur la relation mère/enfant caractéristique des situations monoparentales<sup>37</sup> ». À travers ces interactions multiples, il-elle grandit, apprend la vie, se socialise. Neyrand, parle de

---

<sup>30</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>31</sup> Alberto Eigner distingue l'intime du privé : « ce dernier fait plutôt allusion à la dimension sociale, à ce qui nous distingue et nous sépare de l'extérieur, tandis que l'intime se réfère à notre vécu émotionnel en relation à nous-mêmes et à nos proches : proximité, simplicité, franchise, complicité (Carel, 1992). On dira que l'on *préserve* son intimité mais que l'on *défend* son espace privé ». EIGUER, Alberto, 2016. « La maison, un lieu de vie et de bien-être ». *Enfances & Psy* [en ligne]. 2016/4 (N° 72), p. 23. [Consulté le 5 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2016-4-page-17.htm>

<sup>32</sup> Entretien du 25 octobre 2021.

<sup>33</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>34</sup> VASSART, Sabine, 2006. « Habiter ». *Pensée plurielle* [en ligne]. 2006/2 (n° 12), p. 16. [Consulté le 5 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-2-page-9.htm>

<sup>35</sup> VASSART, 2006, p. 16.

<sup>36</sup> Mais qu'en est-il une fois devenu.es ados ?

<sup>37</sup> NEYRAND, 2018.

« cosocialisation » pour insister sur la dimension plurielle et interactive de celle-ci ». Eva témoigne : il (mon fils) a aussi « plus d'exemples de comment habiter son chez soi » et il apprend à partager « comme avec des frères et sœurs » ... Mais aussi, « il comprend vite que chaque personne a ses limites et ses besoins. Et petit à petit, il sait comment se comporter en présence de telle ou telle personne<sup>38</sup> ».

Bien sûr, il y a parfois des conflits entre adultes et des départs, auxquels les enfants sont confrontés et qu'ils doivent apprendre à accepter : « il (mon fils) a compris qu'il y a des enfants qui rentrent dans sa vie puis un jour s'en vont<sup>39</sup> ». Ce mouvement des cohabitants ne s'apparente pourtant pas à de l'instabilité, selon Eva : « la stabilité c'est peut-être ça : le va et vient, du moment que certaines choses ne bougent pas. Moi, je suis vraiment là pour lui, et ma chambre a toujours été celle-là<sup>40</sup> ».

## **Des familles monoparentales en cohabitation : un modèle à encourager ?**

Ce regard sur les familles monoparentales en colocation met en évidence comment cette forme d'habiter peut, en mutualisant des ressources matérielles et en offrant de multiples opportunités relationnelles, permettre au parent solo de concilier plus facilement ses différents rôles. En même temps elle induit un rapport neuf à la parentalité. L'enfant peut, quant à lui, bénéficier d'un espace de vie meilleur et d'expériences de socialisation diversifiées, avec des pairs ou intergénérationnelles.

Ces aspects positifs ne peuvent néanmoins pas faire oublier les difficultés inhérentes à la cohabitation, d'autant plus fortes quand une famille intègre une colocation dans l'urgence et sans choisir les personnes avec qui elle va vivre. Certaines expériences de cohabitation sont marquées par des conflits générant des souffrances tant chez les parents que chez les enfants.

Par ailleurs, chacun-e a son propre imaginaire du « bien habiter » qui dépend de sa culture, de son tempérament, de son vécu... « Depuis petite, j'ai vécu avec des personnes autres que ma famille. Cela a un impact sur la façon dont je conçois l'habitat aujourd'hui<sup>41</sup> », nous dit Eva<sup>42</sup>. Aujourd'hui, cet imaginaire du vivre à plusieurs familles ensemble est cependant loin d'être partagé par toutes.

Cohabiter devrait toujours résulter d'un choix réel et non être subi par manque de ressources financières. Ce qui mène à questionner l'accès à un logement approprié pour les familles monoparentales. Cette question, politique, doit être résolue si l'on veut concrétiser l'égalité des chances et le respect de la dignité de ces parents et de leurs enfants. Bien habiter est en effet crucial pour le bien-être de chacun, la santé, l'accomplissement de soi de l'adulte et le développement de l'enfant.

---

<sup>38</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>39</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>40</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>41</sup> Entretien du 15 août 2021.

<sup>42</sup> Louise a également fait part d'une démarche similaire.



*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*